



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général aux affaires départementales  
Bureau de l'aménagement de l'espace**

Pau, le **30 JAN. 2024**

Affaire suivie par Lionel ABRIEUX  
Tél : 05 59 98 25 28  
Mél : lionel.abrieux@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques  
à  
Monsieur le maire d'Hendaye

**Objet : Avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation «sites et paysages » - Séance du 11 janvier 2024 - Demande de la ville d'Hendaye.**

Lors de sa séance en date du 11 janvier 2024, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) des Pyrénées-Atlantiques, réunie en formation spécialisée dite « des sites et paysages », a examiné la demande de renouvellement de concession de plage de la ville d'Hendaye

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission a émis un avis favorable à l'unanimité à cette demande de renouvellement de concession de plage.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,  
La présidente de la commission,

  
Joëlle GRAS